



Convocation Assemblée Générale annuelle

Le SEL de CAUX a le plaisir de vous convier

Le samedi 2 mars 2019 à 14h30

**A l'ancien Hopital de Fécamp
5 rue Henri Dunant Fécamp**

Ordre du jour

- 1/ Bilan moral de l'exercice 2018 : le Conseil Collégial, les actions, les rencontres**
- 2/ Bilan financier de l'exercice 2018 : vote du montant des adhésions 2018**
- 3/ Les échanges**
- 4/ Point sur Sel'idaire, la route des sels, la route des stages**
- 5/ Actualisation du Conseil Collégial**
- 6/ Projets et Calendrier 2019**
- 7/ Questions diverses**

Pour que les votes puissent se faire, il faut obligatoirement le «quorum» de votants, soit 2/3 des adhérents.

Le 5 février 2019

Le Conseil Collégial

--à renvoyer à Nicole Faucon 20 rue Jacques Cartier 76400 Fécamp ou nfaucon@hotmail.com

Je, soussigné(e) (Nom, Prénom) : ----- , adhérent(e) N° -----

Ne souhaite pas ré-adhérer au Sel de Caux pour l'année 2019 (si c'est votre cas, cochez impérativement cette case indispensable pour le comptage des votants)

Ne pense pas pouvoir assister à l'Assemblée Générale en la date du 2 mars 2019 et autorise le Comité d'Animation à attribuer ma procuration à un des adhérents pour voter à ma place.



En vertu de l'article 13 de nos statuts, un adhérent ne peut détenir plus de 2 pouvoirs.

Date & signature :



Le montant de l'adhésion sera de préférence réglé le jour même par les adhérents présents. Toutefois, un délai de tolérance fixé par l'Assemblée sera accordé. Passé ce délai (notifié dans le compte-rendu), et sans nouvelle de votre part, nous serions dans l'obligation de vous résilier du Sel de Caux, pour l'année en cours.